

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception	Dossier complet le	N° d'enregistrement
28/01/2014	28/01/2014	F-093-14-C-0007

1. Intitulé du projet

Commune de Fos-sur-Mer, RN568. Aménagement du carrefour Saint-Gervais par la modification de la géométrie de l'anneau existant pour le rendre de forme circulaire.

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6°e)	Modification géométrique du carrefour existant, anneau de forme oblongue, pour le rendre circulaire et en faire un giratoire d'une emprise supérieure à 0,4 ha.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Modification de la géométrie du carrefour Saint Gervais existant pour la rendre de forme circulaire.

L'aménagement du giratoire Saint-Gervais se fait par l'intérieur, uniquement sur la plateforme routière existante sans modification ni des accotements ni des fossés, les chaussées non utilisées sont démontées, toutes celles récupérables seront réutilisées. Le plan d'aménagement prévu est présenté en annexe 4.

4.2 Objectifs du projet

La RN568 (2x2 voies) relie la RN113 (Arles) à l'A55 (Martigues) dans le sens Nord Sud. Elle dessert les villes de Fos-sur-Mer et Port-de-Bouc en assurant la desserte du Grand Port Maritime de Marseille. Le giratoire de St-Gervais assure la desserte de la Zone Industrielle et Portuaire (Plan de situation en annexe 2).

Le projet s'inscrit dans le cadre de l'aménagement du réseau routier existant pour améliorer la sécurité et la circulation des poids lourds sur la RN 568 entre les carrefours St-Gervais et Fenouillères (déviation des PL de la RN568 vers les voies portuaires existantes pour limiter la saturation de la branche Arles, atteindre un niveau de sécurité correct avec limitation de vitesse et réduire les nuisances pour les riverains).

Le projet consiste au réaménagement du giratoire de St-Gervais déjà existant : les aménagements seront limités et s'appuient en grande partie sur l'existant afin de conserver le maximum de chaussées.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

La réalisation de ce projet comportera :

- le renforcement de la signalisation verticale (limitation de vitesse à 70 km/h, signalisation directionnelle à reprendre)
- modification de la signalisation horizontale (réduction de voies, affectation de voies...)
- modification de la géométrie des voies (anneau circulaire, branches perpendiculaires)
- création de voies directes de tourne-à-droite.

Le délai de réalisation prévu est de 6 mois (3 mois de période préparatoire et 3 mois de travaux).

Le plan d'aménagement prévu est présenté en annexe 4.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'exploitation après travaux ne sera pas très différente de celle mise en œuvre aujourd'hui. La capacité du carrefour St-Gervais ne sera aucunement augmentée, par contre la répartition par branche le sera fortement (interdiction totale des PL entre le giratoire de St-Gervais et du Guignonnet, soit sur la RN568 dans la traversée de Fos-sur-Mer).

Ainsi, les études de trafic ont mis en évidence à l'horizon 2014 :

1. Trafic sur la RN568 au droit de Fos-sur-Mer (zone d'habitat) : 4900 Poids-Lourds/JMO (trafic moyen jour ouvré) sans aménagement contre 0 PL/JMO* avec aménagement,
2. Trafic sur la route portuaire n°545 : 2050 PL/JMO sans aménagement contre 5500 PL/JMO avec aménagement.

Le trafic Poids-Lourds sera donc dévié de la RN568 sur la route portuaire n°545. Bien que cette déviation induise un allongement de parcours pour les Poids-Lourds (8.2 km contre 7.2 km actuellement), elle permettra un éloignement du trafic des zones habitées, une amélioration de la sécurité et une réduction du risque d'accidents, ce qui constitue globalement un impact positif.

*le trafic PL assurant la desserte locale empruntera les voies portuaires et la voie du Guignonnet pour rejoindre la RN568 au niveau du giratoire du guignonnet.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet n'est soumis à aucune procédure administrative d'autorisation.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Aucune procédure. Si l'examen du présent formulaire concluait à la nécessité d'une étude d'impact, le projet serait alors soumis à déclaration de projet.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Rayons extérieurs de l'anneau (4 arcs de rayon distincts)	51,5m - 76,47m - 51,5m - 76,21m
Largeur voies entrées (RN568 depuis Arles et Martigues / depuis RP545)	7m / 4m
Largeur voies de sortie (Vers RP545 et Marseille / Vers Arles)	7m / 5m
Deux voies d'évitement existent actuellement et seront réduites :	
Longueur biseau de sortie (Martigues->Arles / RP->Martigues)	70m / 40m
Largeur de voie	3,50m
Bande dérasée de droite (BDD)	2m
Bande dérasée de gauche (BDG)	0,50m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Carrefour Saint-Gervais
13270 FOS-SUR-MER

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 ° 56 ' 28 " 88 Lat. 43 ° 25 ' 58 " 55

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

L'aménagement du giratoire de Saint-Gervais s'inscrit dans un programme de travaux de mise en sécurité et de confortement des voies portuaires sous exploitation du Grand Port Maritime de Marseille.

Compte-tenu du trafic PL actuel et de l'état de dégradation des voies portuaires, cet aménagement consiste en une réhabilitation lourde de la structure de chaussée déjà ancienne, sans modification de sa géométrie ni de l'emprise de la voie.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Sols actuellement utilisés par la circulation routière, le carrefour Saint-Gervais étant situé à l'extrémité de l'itinéraire permettant l'accès à la zone portuaire de Fos-sur-Mer.

Voir vue aérienne du site en annexe 3.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui



Non



Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan d'occupation du Sol de la commune de Fos-sur-Mer approuvé le 25 novembre 1991, dernière révision le 08 octobre 2012.

Le projet d'aménagement du carrefour existant se situe en zone ND (Zone Naturelle à protéger) du POS.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui



Non



5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est inclus dans aucune ZNIEFF. Pour mémoire, il borde la ZNIEFF de type II n°13-139-100 "Marais de Fos-sur-Mer" mais il ne l'intercepte pas. Voir carte de localisation en annexe 6.
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune de Fos-sur-Mer
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement-département des Bouches-du-Rhône.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque industriel : traversée sites SEVESO Plan de Prévention des Risques Technologiques en cours d'élaboration. Projet compatible avec le plan en cours d'élaboration.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe à 600 m du site Natura 2000 FR 9312015 "Etangs entre Istres et Fos" (Directive Oiseaux). Voir carte de localisation en annexe 6. Le projet n'a pas d'incidences significatives sur ce site, dans la mesure où il entraînera une amélioration de la situation existante (éloignement du trafic PL vers l'Ouest et donc éloignement du site Natura 2000).
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A 400 m : Phare de Saint Gervais: MH 2012/06/21

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pendant la réalisation des travaux, perturbations temporaires possibles d'habitats, de la flore et de la faune (risque de dégradation, risque de pollution, dérangement...). Des prescriptions préventives particulières seront imposées aux entreprises : délimitation et respect des emprises (circulation et stationnement des engins notamment), stockage des produits et déchets polluants sur zones étanches, nettoyage régulier du site (SOSED), mise à disposition de moyens d'extinction de feux, sensibilisation du personnel, contrôle extérieur du chantier par un Coordonnateur Environnement...
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pendant la réalisation des travaux, perturbations temporaires possibles (risque de dégradation, risque de pollution...). Des prescriptions préventives particulières seront imposées aux entreprises : délimitation et respect des emprises (circulation et stationnement des engins notamment), stockage des produits et déchets polluants sur zones étanches, nettoyage régulier du site (SOSED), mise à disposition de moyens d'extinction de feux, sensibilisation du personnel, contrôle extérieur du chantier par un Coordonnateur Environnement...

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non car aménagement sur l'emprise actuelle de la chaussée. Voir plan d'aménagement prévu en annexe 4.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En cours de chantier, bruit lié aux engins (information riverains, respect horaires de travail, planification des opérations les plus bruyantes aux horaires les moins gênants pour les riverains...). Des protections acoustiques sont actuellement présentes entre la RN568 et les zones d'habitat. En exploitation, amélioration de la situation existante par éloignement du trafic PL (et donc des nuisances sonores) des zones d'habitat: 1. Horizon 2014 - RN568 à Fos-sur-Mer (zone d'habitat) : 4900 PL/JMO sans aménagement contre 0 PL/JMO avec aménagement. 2. Horizon 2014 - Route portuaire n°545 : 2050 PL/JMO sans aménagement contre 5500 PL/JMO avec aménagement. 3. Horizon 2014 - Diminution indirecte du trafic sur la RN568 vers Martigues : 5950 PL/JMO sans aménagement contre 5200 PL/JMO avec aménagement.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase travaux : possibles émissions temporaires de poussières. Des mesures préventives seront mises en œuvre (arrosage, limitation des vitesses de circulation...).</p> <p>En phase exploitation : la modification du carrefour n'entraînera pas de rejets supplémentaires dans l'air par rapport à la situation actuelle (émissions dues à la circulation automobile). A une échelle plus globale, la déviation du trafic PL vers les voies portuaires entraînera un allongement du parcours des PL (d'environ 1km) à l'origine d'une légère augmentation des consommations de carburant et des rejets dans l'air. Toutefois, le projet permettra une amélioration globale de la situation actuelle, dans la mesure où il éloignera le trafic (et donc la pollution) des habitations riveraines, et où il permettra une fluidification du trafic et une réduction du risque d'accidents (notamment en cas de transport de matières dangereuses).</p>
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet se situe dans l'emprise du réseau routier actuel et consiste au réaménagement d'un giratoire existant : il s'appuie en grande partie sur l'existant afin de conserver au maximum les chaussées déjà aménagées.

Le projet entraînera une amélioration de la situation existante, dans la mesure où il modifiera la répartition du trafic : déviation du trafic poids-lourds vers les voies portuaires (et donc éloignement des zones habitées), à l'origine d'une amélioration de la fluidité du trafic et de la sécurité, de l'éloignement des nuisances sonores et des sources de pollution des habitations.

Il est à noter que la déviation du trafic PL sur les voies portuaires nécessitera des aménagements sur ces dernières. Toutefois, compte-tenu du trafic PL actuel et de l'état de dégradation des voies, ces aménagements consisteront en un renforcement des structures de chaussée (et non d'une modification substantielle des voies : aucune modification de géométrie, pas d'élargissement de chaussée).

Par ailleurs, le projet n'empiétera pas sur des espaces remarquables et n'aura pas d'incidences significatives sur ces derniers (Zone Natura 2000 notamment).

C'est pour ces raisons qu'une étude d'impact n'apparaît pas justifiée pour ce projet.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Récapitulatif de l'ensemble des annexes
Annexe 1: Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire (partie 2.2)
Annexe 2: Plans de situation (partie 4.2)
Annexe 3: Visualisation de la zone d'implantation (partie 4.2)
Annexe 4: Plan du projet (partie 4.5)
Annexe 5: Carte du mode d'occupation des sols (partie 5.1)
Annexe 6: Situation par rapport aux zones Natura 2000 et ZNIEFF

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Marseille

le,

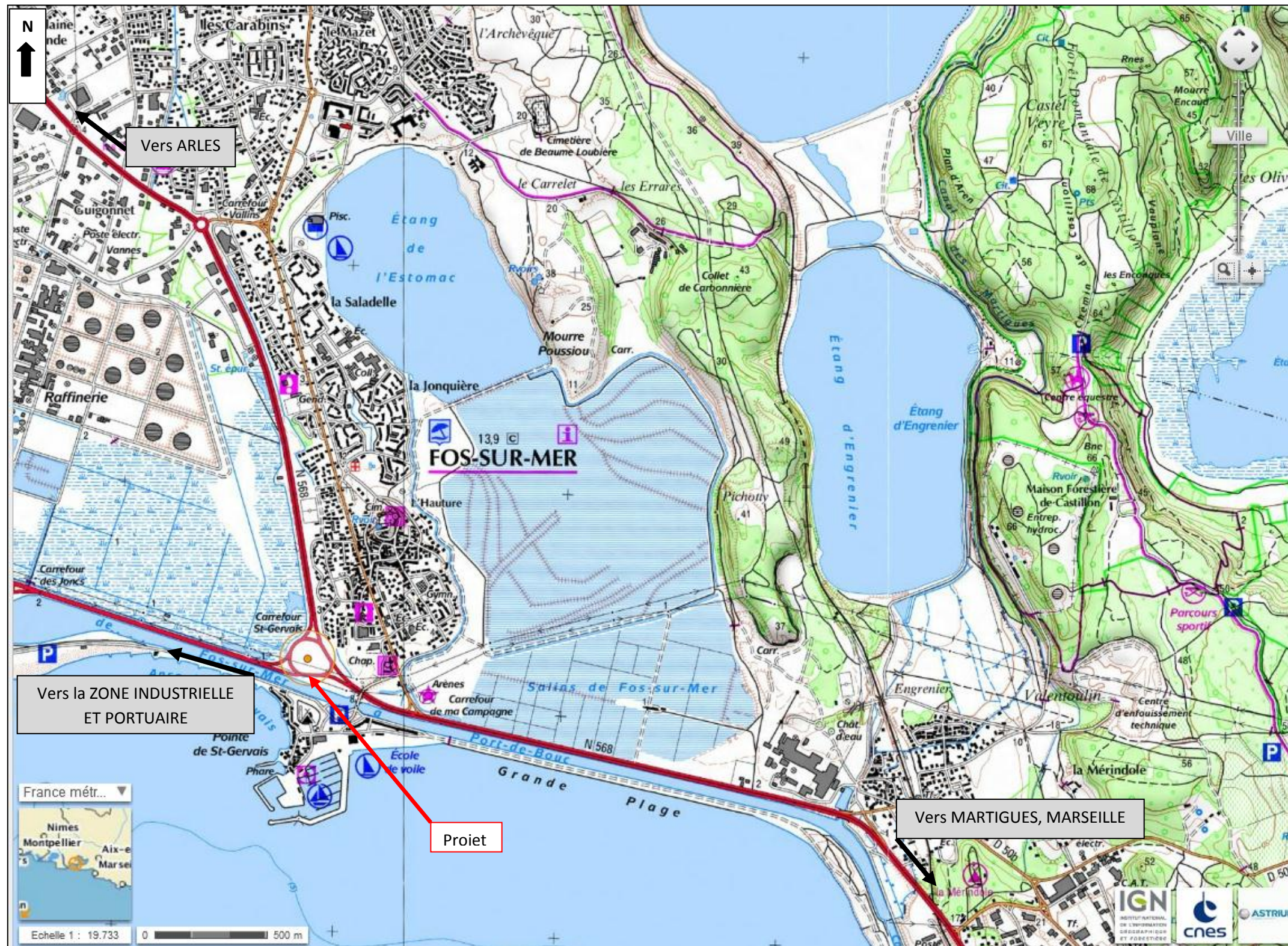
27 01 14

Signature

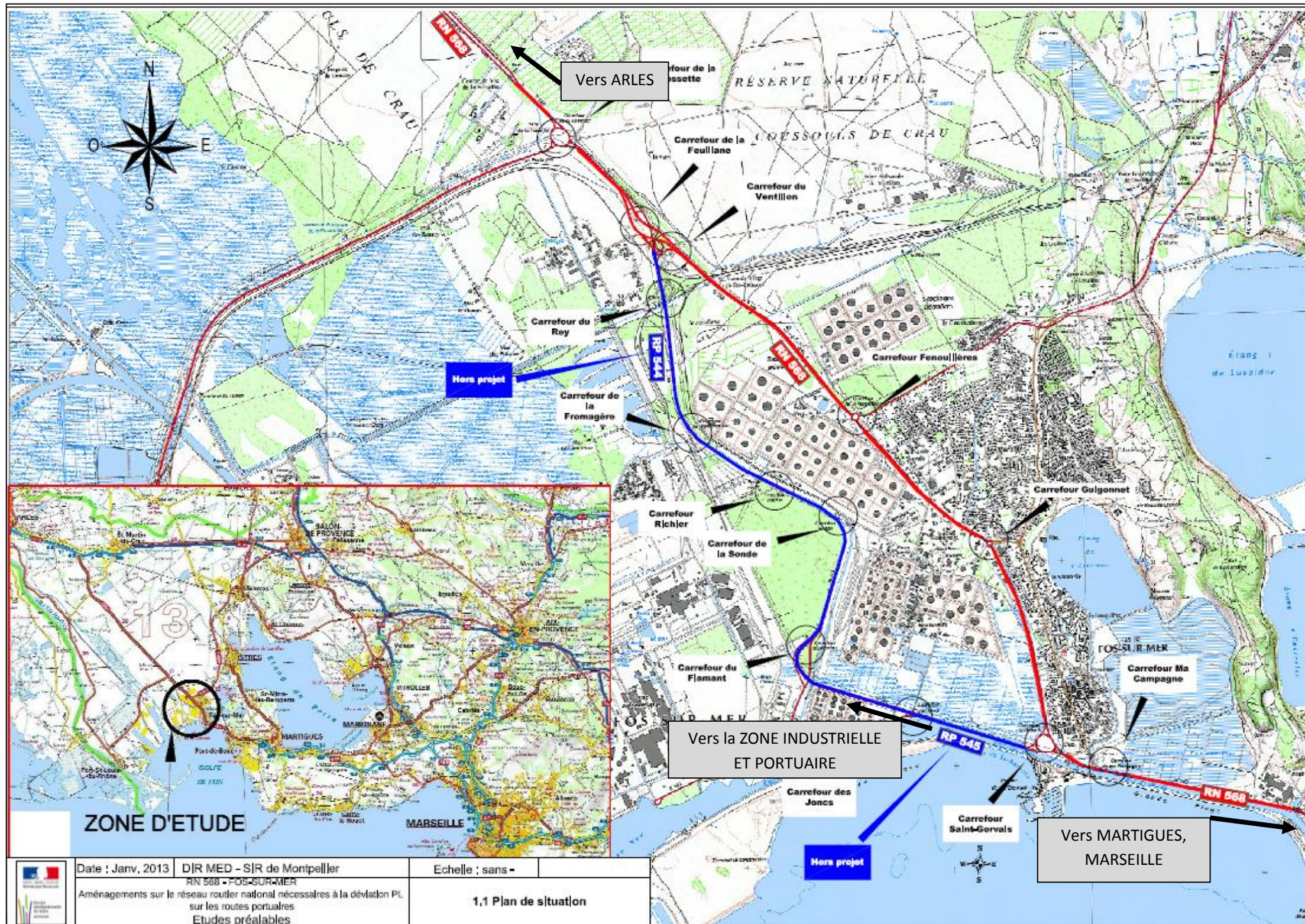
Le Directeur Régional Adjoint de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement


Marc NOLHIER

ANNEXE 2 : Plans de situation



(Source : www.geoportail.gouv.fr)

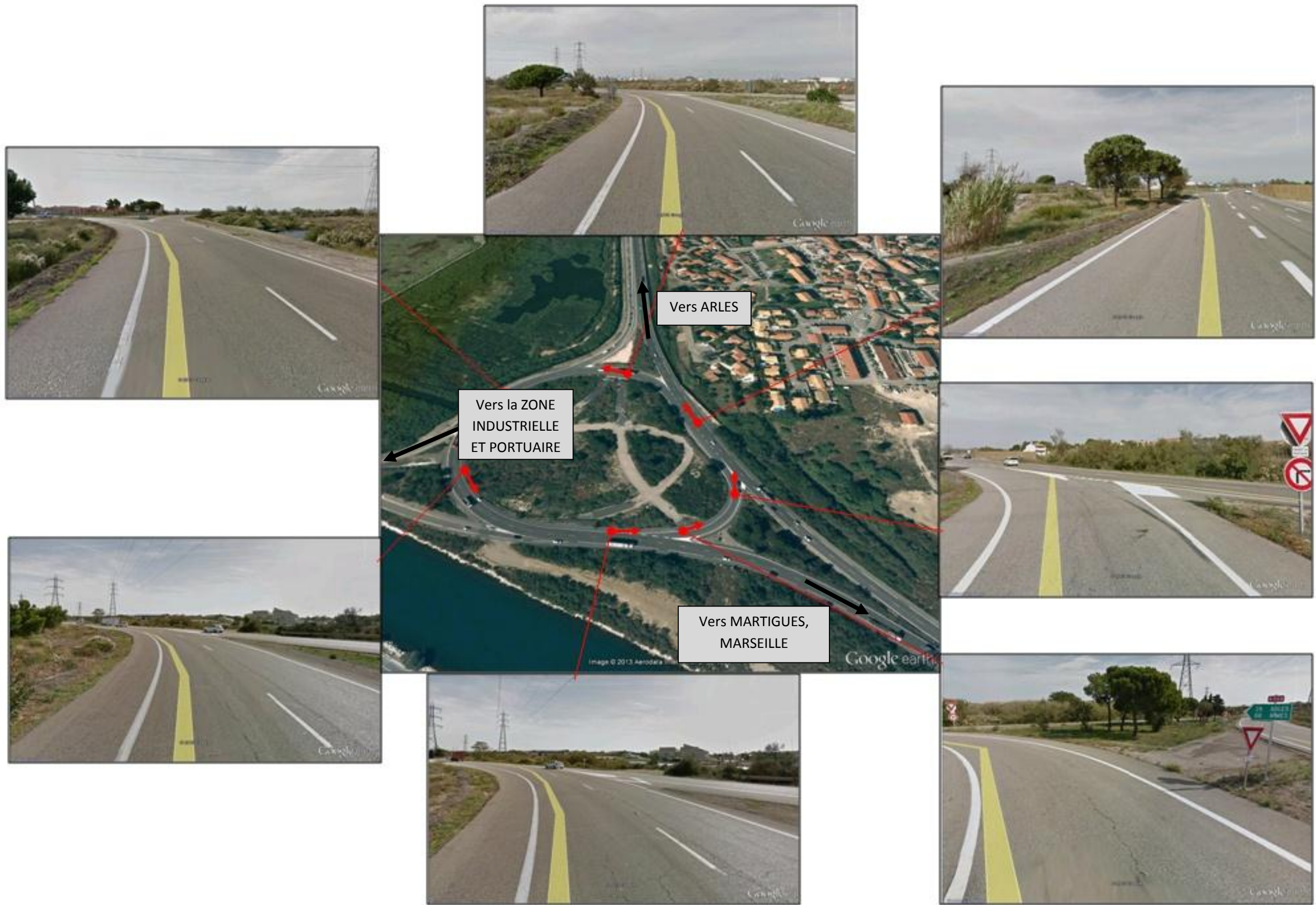


(Source : Etudes préalables, DIRMED février 2013)

ANNEXE 3 : Visualisation de la zone d'implantation

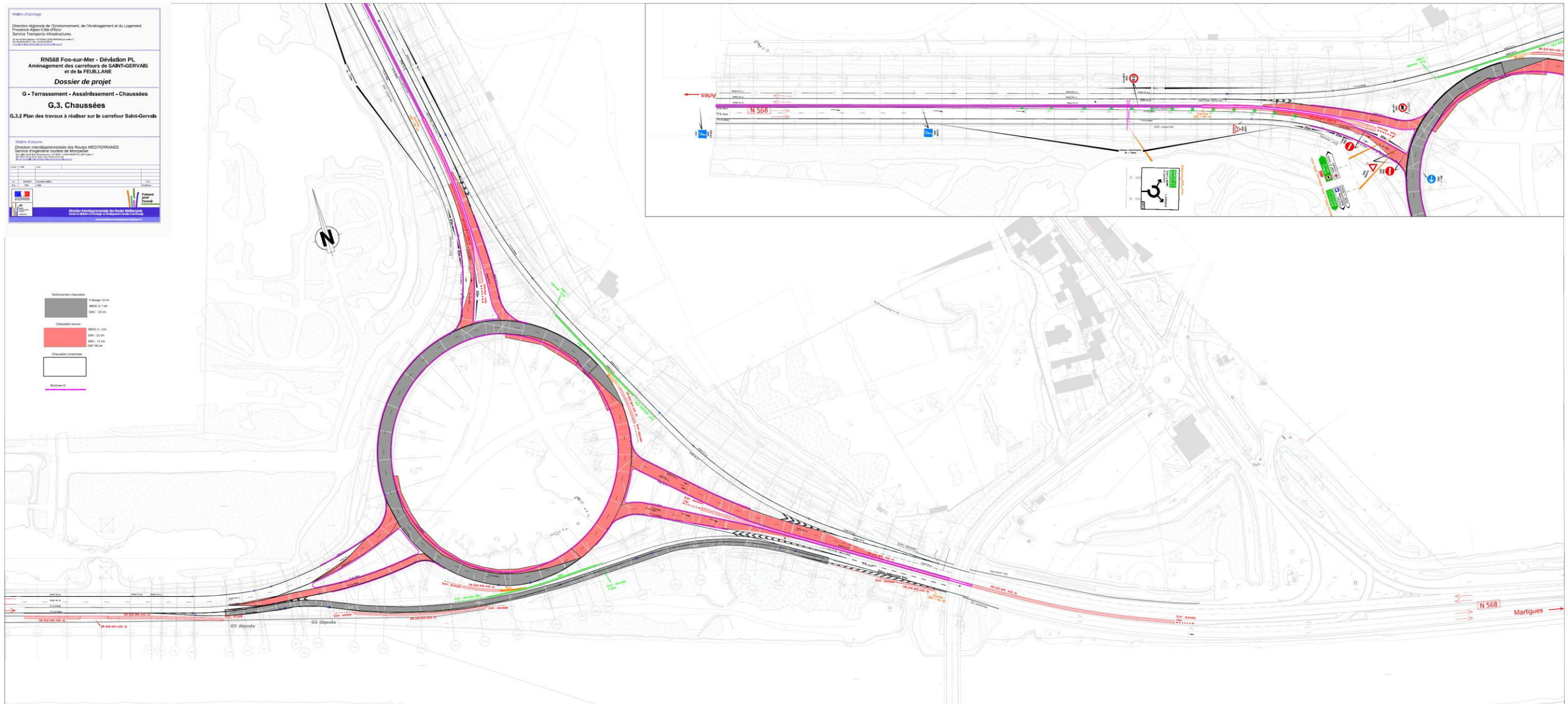


(Source : www.geoportail.gouv.fr)

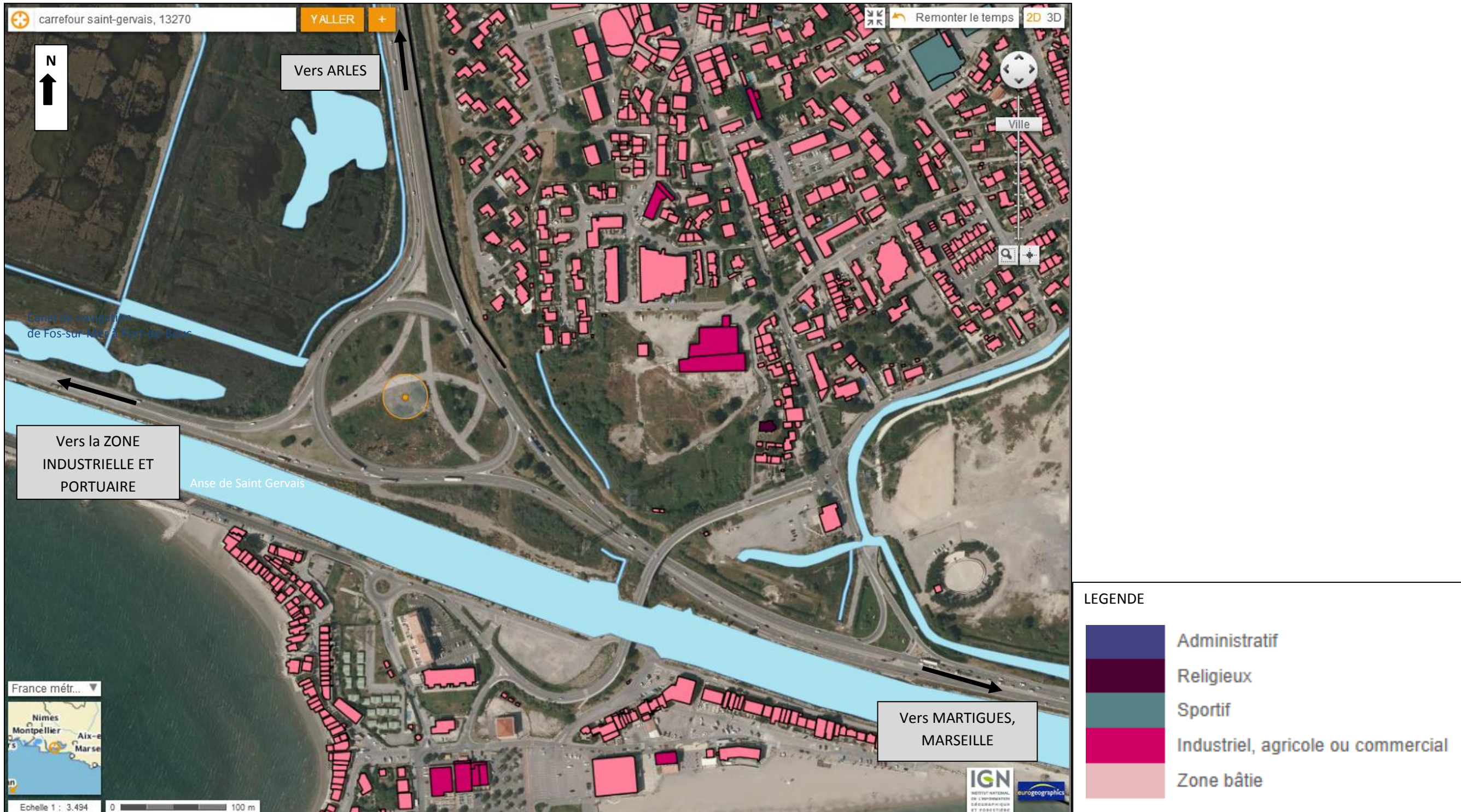


(Source : Google Earth, images satellite datée de 10/2012)

ANNEXE 4 : Plan du projet



ANNEXE 5 : Plan de mode d'occupation des sols



(Source : www.geoportail.gouv.fr)

ANNEXE 6 : Situation par rapport aux zones Natura 2000 et ZNIEFF

Zones Natura 2000



(Source : inpn.mnhn.fr)

Zones ZNIEFF



(Source : inpn.mnhn.fr)